

Les restaurateurs dénoncent « une loi assassine »

Restaurateurs et hôteliers montent au créneau contre l'arrêté interdisant leurs panneaux publicitaires le long des routes de campagne.

■ C'est un véritable cri d'alarme qu'ont poussé vendredi quelques restaurateurs et hôteliers du Loiret, réunis à l'auberge de Vienne-en-Val sous l'égide de l'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) et de Tourisme Loiret. En cause, l'arrêté du 23 mars 2015, interdisant les panneaux publicitaires sur les routes hors agglomération et dans les agglomérations de moins de 10.000 habitants.

« S'afficher, c'est exister », la devise de la ruralité

Problème, ces préenseignes constituent souvent le seul moyen pour ces commerces de se faire connaître dans les zones rurales. « Nous n'avons rien contre l'idée de lutter



Parlementaires, artisans et commerçants à l'unisson pour faire changer la loi.

contre la pollution visuelle », souligne Gilbert Guttin, président de l'UMIH 45 « mais lorsqu'on crée ou qu'on achète un fond ou des murs dans un village, on ne peut pas se permettre de ne pas être signalé. On a beau nous rétorquer qu'aujourd'hui les gens disposent de smartphones et de tablettes, il y a trop de zones blanches. Nous sommes absolument révoltés, de nombreux commerces

sont touchés et cela met en péril non seulement les affaires, mais des vies de couple et le lien social dans les communes. C'est une loi assassine. »

Mal conçu, mal ficelé

« Nous devons affirmer le tourisme en tant que levier économique et comme outil d'aménagement du territoire, » ajoute Frédéric Néraud, président de Tourisme Loiret, « les hôteliers et restaurateurs sont les piliers de ce déve-

loppement. Cet arrêté et son application interprétée selon les départements, tout cela a été mal conçu, mal ficelé sans aucune concertation préalable et met en péril nos commerces. Nous souhaitons donc sensibiliser nos parlementaires pour que cet arrêté soit modifié rapidement ».

« Depuis l'application de l'arrêté en juillet 2015, nombreux sont les restaurateurs qui ont vu leur

chiffre d'affaires baisser », s'inquiètent les présidents des chambres consulaires.

S'afficher c'est exister

« Nous avons créé un label d'État de maître restaurateur pour défendre nos produits locaux et on nous empêche de communiquer », déplore Dominique Salmon, patron de l'auberge de Vienne-en-Val, alors qu'à l'entrée de notre village, il y a des enseignes de grands distributeurs qui sont autorisées, sous prétexte qu'il s'agit d'immobilier urbain ».

« J'ai fait le choix de ne pas enlever mes panneaux pour ma clientèle de seniors, pas toujours équipée de GPS, même si je suis considérée comme une délinquante », ajoute cette restauratrice installée à la Bussière.

L'UMIH a d'ailleurs choisi comme devise de cette campagne de protestation « S'afficher c'est exister ».

Les parlementaires présents, Jean Pierre Sueur et Hugues Saury, sénateurs du Loiret, Marianne Dubois et Richard Ramos, députés du Loiret, ont successivement pris la parole pour exprimer leur désac-

cord sur le contenu du texte, soulignant qu'il ne s'agissait pas d'une loi mais d'un arrêté, donc plus facilement modifiable.

Évoquant l'amoncellement de pancartes sur la N 20, Jean-Pierre Sueur ne manque pas de poser la question de « l'égalité proclamée sur les frontons des mairies »... « Nous sommes passés d'un excès à l'autre. Ceux qui empruntent la N 60 ne s'arrêteront pas à Combrey si aucun panneau ne signale l'existence d'un établissement » ajoute Hugues Saury.

« Le jeune fleuriste qui vient de s'installer, s'il n'a pas sa pancarte sera mort avant d'être né, » rappelle Marianne Dubois.

« C'est un sujet de fond, conclut Richard Ramos, ce sont les derniers mètres du chiffre d'affaires qui font le résultat, la loi est là pour protéger mais celle-ci assassine et détruit. »

L'ensemble des parlementaires présents ont donc promis d'interpeller le ministre concerné et de mener ce combat jusqu'à son terme « pour la survie de la ruralité ».